

## Compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Sune, M. Gouygoux, Mme Laval.

Absents : Mme Fournier Bourgeade, Mme Arquey donnant pouvoir à Mme Verger, M. Verdier, donnant pouvoir à M. Gouygoux, M. Gil, M. Ruebenthaler.

**1. Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Gouygoux

**2. Approbation du P.V de la séance précédente:**

Mme Cayre fait remarquer qu'elle a oublié de changer la date.

**Vote : pour à l'unanimité**

**3. Désignation du jury d'assises**

Comme chaque année à pareille époque nous devons procéder au tirage au sort du jury d'assises pour l'année suivante et ce à partir de la liste électorale. 6 noms sont à tirer au sort sachant que les personnes doivent avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département et doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au 01 janvier 2018.

- Chrystel GASNIER
- Jacques PETITJEAN
- Marie BOUSCAREL
- Pierre CHARAZAC
- Jean-François COULIÉ
- Brigitte ROHOU

**1. Renégociation des prêts :**

M le maire continue à prendre des avis. Le sujet sera donc présenté dans un prochain conseil pour une décision définitive.

**2. Transports scolaires et TAD :**

○ Notre collectivité bénéficie d'une délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport à la demande qui arrive à échéance le 31 août prochain. Il revient donc à la région de garantir la continuité du service et pour cela il convient d'autoriser M le maire à signer une convention de délégation avec la Région.

○ Il en est de même pour le Transport Scolaire pour lequel nous sommes autorité organisatrice de second rang. Une convention de délégation doit être signée avec la Région.

M. Gouygoux pose la question de l'accompagnement : la commune de Montvalent est concernée, pas Martel.

**Vote : pour à l'unanimité**

○ Lancement consultation transporteur ramassage scolaire

**Vote : pour à l'unanimité**

**1. Aménagement du temps scolaire :**

M le maire expose les motifs de réflexion autour de cette question très importante. Le nouveau ministre a annoncé la possibilité pour les communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Cette organisation coûte cher à la commune. Il a fallu attendre la parution du décret pour en connaître les modalités exactes d'application. Toute décision doit être prise dans le cadre du RPI. Mme Cayre rapporte les différents contacts qu'elle a pris avec les enseignants, les parents et les maires du RPI. Plutôt que d'agir dans l'urgence, la commune de Martel préfère travailler au sein de sa commission pour bien examiner les impacts réels (intérêts de l'enfant, finances...) du choix d'organisation et avec les acteurs concernés pendant l'année 2017/2018 et prendre la meilleure décision.

M. Gouygoux approuve et évoque les incidences sur l'organisation du personnel de l'ALSH.

M le maire propose de conserver l'organisation actuelle (4,5 jours et TAP):

**Vote : pour à l'unanimité**

**2. Personnel communal**

**Avancement de grade avec création de postes** : 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe – 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe – 1 agent de maîtrise principal – 1 ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe

**Suppression des postes détenus par les agents promus** : 2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe – 1 poste d'adjoint administratif - 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe – 1 agent de maîtrise – 1 ATSEM principal 1<sup>ere</sup> classe

**Mise à jour tableau des effectifs**

La commune compte actuellement 29 agents, dont 20 titulaires, 3 en CDD, et 6 en contrat Contrat Unique d'Insertion.

**Vote : pour à l'unanimité**

**3. Informations diverses :**

- **Réponses aux parents d'élèves**: suite à de nombreuses interpellations, M. le maire va adresser une réponse aux parents d'élèves concernant le prix de la cantine scolaire. Actuellement, le repas est facturé 3,50 € aux parents. Le Conseil Départemental facture 3,46 € à la commune. La commune met un agent à disposition pour 20 385 €. Ce service de cantine scolaire lui revenant à 68 895 € (4,35 € par enfant), la commune ne peut donc pas faire d'effort supplémentaire. Elle souhaite pouvoir mener à bien au plus tôt les projets de réfectoires et de fourniture des repas par la cuisine de l'EHPAD.
- **Camions sur RD 840** : M le maire lit la réponse de M. Bladinières au courrier concernant le passage des camions sur la RD 840. Cette réponse confirme que « d'autres itinéraires sont à privilégier », et qu'il faut demander à la préfète de faire intervenir la gendarmerie. Elle n'apporte rien à nos questions, les conseillers demandent au maire d'en adresser un autre pour faire comprendre au Conseil Départemental que les martelais ne veulent pas de ces passages de camions sources de dangers et de nuisances (bruit, pollution).
- **La restauration du tympan de Saint-Maur** avance peu à peu.
- **Gluges** :
  - La question de l'éclairage n'est pas résolue, Cauvaldor n'ayant pas encore entrepris l'étude des illuminations.
  - Un autre problème se pose, concernant la voirie et l'occupation de l'espace public. M le maire a été saisi d'un différend entre le propriétaire de l'Hôtel-Restaurant Les Falaises et les Amis de Gluges, les deux ayant besoin du même espace le même jour, l'un pour l'organisation d'un mariage, l'autre pour sa brocante. M. Roques lit la décision du Service départemental Routier pour la fermeture de la route de Creysse à partir du parking des Falaises. L'accès à Gluges reste donc possible à partir du pont. M le maire souhaite que tout le monde s'entende. Jean-Luc Roques travaillera avec sa commission pour revoir les espaces privés et publics dans cette partie de Gluges.
  - Problème de vitesse excessive : le Service départemental propose de placer des panneaux d'agglomération à l'entrée du pont en venant de Montvalent, ainsi que sur les autres accès à Gluges pour amener une limitation à 50 km/h.
  - Autre lieu de vitesse excessive : la route de Turenne. M. Roques, M. Tesseyre et Mme Cayre sont allés sur place avec les agents du service départemental. Ils ont prévu une expérimentation de rétrécissements par des stationnements et la création de chicane pour ralentir les véhicules. Il y aura une évaluation avant installation définitive.
- **Commission des affaires sociales et solidarité** :
  - Mme Saudrais propose que le samedi matin le TAD desserve le marché de Martel. Elle propose également que la date de validité disparaisse de sur les cartes.

**Vote : pour à l'unanimité**

- **Problèmes constatés à la zone de loisirs de Gluges** : s'étant rendus sur la zone de loisirs, Mme Saudrais et M. Gouygoux ont constaté des feux de camps, ce qui est interdit par arrêté préfectoral, et surtout un accostage de canoés d'une des bases de canoés à l'emplacement réservé aux pompiers près de la baignade. M le maire prendra les mesures nécessaires pour constater et éventuellement sanctionner ces 2 infractions.
- **Commission économique** : Mme Daubet rapporte la réflexion amorcée autour de demandes d'utilisation commerciale du Cours des Fossés ou autre espace public. Cette réflexion sera poursuivie pour une rédaction précise du règlement et une proposition de tarifs avantageux pour la commune et mise à l'ordre du jour d'une autre séance. Elle annonce les dates des bals et des marchés gourmands. Elle n'a pas accordé aux commerçants de la Rue Mercière l'autorisation de décorer tout l'été avec des fanions peu conformes au caractère médiéval de la rue et de la place de la halle. Elle leur a conseillé de se rapprocher de l'association des commerçants pour l'installation d'un panneau à l'entrée de la rue.
- **Mme Cayre** : le défilé du 14 juillet aura lieu à 10 h car il y a une cérémonie de remise de drapeaux à Sarrazac en fin de matinée. Le bulletin spécial budget est presque prêt, elle propose à des élus volontaires d'aider à la distribution. Elle informe le conseil de quelques changements à la rentrée en maternelle, où deux enseignants libèrent leurs postes, dont l'une pour un enseignant en formation à mi-temps. En conséquence, la directrice et l'inspecteur ont demandé s'il était possible de ne mettre qu'une employée dans cette classe et non pas 2 par mi-temps, ce que les services vont organiser. Mme Jauberthie a signalé les problèmes avec les stores extérieurs qui tombent.
- **M. Sune** : Une artiste de cirque avec une forte expérience équestre va s'installer à Martel pour créer une association en vue de fonder une école de cirque.

- **Affichages des manifestations:** M.Roques rappelle que les affichages le long des routes est interdit et peut être sanctionné. Pour la commune, il sera adressé un courrier aux associations pour leur rappeler qu'il est interdit de punaiser ou clouer des affiches dans les arbres, et que des panneaux sont mis à disposition. Il sera demandé à Cauvaldor de créer des espaces pour les publicités des manifestations des autres communes.

Fin du conseil à 23h.